



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/6574
30 juillet 1965
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

TELEGRAMME EN DATE DU 30 JUILLET 1965 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS

Conformément à l'Article 54 de la Charte des Nations Unies, j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, pour l'information du Conseil de sécurité, le texte du câblogramme No 431, en date du 29 juillet, qui m'a été envoyé par le Directeur des services du secrétariat de l'OEA en République Dominicaine.

"Saint-Domingue, le 30 juillet 1965

Monsieur José A. Mora
Secrétaire général de l'OEA
Union panaméricaine
Washington D.C.

La Commission des droits de l'homme s'est entretenue aujourd'hui avec les autorités du gouvernement constitutionnel. Le Procureur général du gouvernement de reconstruction nationale a recommandé au Procureur de Saint-Domingue 'de se rendre immédiatement au pénitencier national de La Victoria afin que les personnes dont le nom figure sur la liste jointe en annexe soient traduites le plus rapidement possible et conformément à la législation en vigueur devant les tribunaux compétents'. Cette mesure concerne 206 prisonniers politiques dont un grand nombre attendent depuis plus de deux mois que leur situation soit éclaircie.

La Commission s'est entretenue avec des officiers, des sous-officiers et des agents de la police nationale qui sont détenus depuis le début de la crise dominicaine à la forteresse Ozama. La Commission s'est également entretenue

avec des détenus civils. Elle compte sur la coopération des autorités pénales. La Commission a reçu aujourd'hui 62 personnes qui se sont plaintes de violations des droits de l'homme.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur des services de secrétariat
de l'OEA en République Dominicaine,

Santiago ORTIZ"

Veillez agréer, etc.

Le secrétaire général de l'Organisation
des Etats américains,

José A. MORA

